



AFIM FRANCE

T. +33 (0)4 93 78 19 19 | WWW.AFIMFRANCE.COM



VENTES : 5 % + TVA* du prix de vente à la charge du vendeur
(sauf mandat de vente commission charge acquéreur)

LOCATIONS :

En résidence principale les honoraires sont fixés par la loi ALUR (loi n°2014-366) du 24 mars 2014 et de son décret d'application n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

- Pour le locataire, 10 €/m² pour les frais liés à la visite du bien, la constitution du dossier et la rédaction du contrat de location + 3 €/m² pour l'état des lieux, soit 13 €/m² habitable.
- Pour le propriétaire, 1 mois de loyer hors charges + TVA*.

En résidence secondaire

- Pour le locataire un mois de loyer hors charges + TVA*.
- Pour le propriétaire un mois de loyer hors charges + TVA*.

GESTIONS :

8 % + TVA* du montant des loyers charges comprises.

* TVA 20%